



Agenda

Lundi 13 juin

-9h : Entretien de l'Académie « Le désordre normatif », Gde salle des séances

-15h : **Francis DELON**, ancien secrétaire général de la Défense nationale : « *Lutte contre le terrorisme et droit international* ».

-17h : Réunion des représentants des sections en vue de l'élection d'un associé étranger (salle 4).

Mercredi 15 juin

-9h30 : Journée en hommage à **Bernard d'Espagnat** (Fondation Simone et Cino Del Duca).

Lundi 20 juin

-15h : **Isabelle FALQUE-PIERROTIN**, présidente de la CNIL : « *Univers numérique et droit* ».

Lundi 27 juin

-15h : **Nicolas BONUCCI**, directeur des affaires juridiques de l'OCDE : « *La corruption et le droit international* ».

-Comité secret.

Lundi 4 juillet

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **François ALABRUNE**, directeur des affaires juridiques au ministère des Affaires étrangères : « *La politique juridique extérieure de la France* ».

Interruption estivale

Lundi 26 septembre

-15h : **Pierre BRUNEL**, membre de l'Académie : « *Lecture sur la vie et les travaux de Gérald Antoine* » (Grande salle des séances).

Lundi 3 octobre

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Christian SCHRICKE**, correspondant de l'Académie : « *La régulation financière face à la mondialisation des marchés et des acteurs financiers* ».

Séance du lundi 6 juin

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 30 mai, le président **Gilbert Guillaume** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages.

Bertrand Collomb a présenté le livre de Pierre Gattaz intitulé *La France de tous les possibles* (éditions Débats Publics, 2016, 203 p.)

François Terré a présenté l'ouvrage de Jean-Louis Harouel intitulé *Les droits de l'homme contre le peuple* (éditions Desclée de Brouwer, 2016, 143 p.)

Le président a passé la parole à **Paul Lagarde**, professeur émérite de l'Université Panthéon-Sorbonne, membre de l'Institut de droit international, qui a fait une communication intitulée « La nationalité dans un monde globalisé ».

L'orateur a d'emblée souligné l'impropriété du terme « nationalité » puisque celui-ci ne désigne pas un lien juridique entre une personne et une nation, mais entre une personne et un État. Certes, il arrive que la nation, telle que définie par Renan dans son célèbre discours de 1882, coïncide avec l'État, mais il arrive également que des populations ne se reconnaissent pas dans la nation dominante de l'État dont elles relèvent, tels les Ouïghours en Chine ou les Kurdes en Turquie. Citant l'arrêt Nottebohm de 1955 de la Cour internationale de Justice, Paul Lagarde a rappelé que la nationalité peut être considérée comme « *l'expression juridique du fait que l'individu auquel elle est conférée, soit directement par la loi, soit par un acte de l'autorité, est, en fait, plus étroitement attaché à la population de l'État qui la lui confère qu'à celle de tout autre État* ». La grande mobilité des personnes physiques qui se manifeste dans la globalisation, qualifiée par l'orateur de « mondialisation migratoire » a bien sûr une incidence forte sur le droit de la nationalité, chaque État réagissant différemment selon qu'il s'agit d'étrangers voulant obtenir la nationalité ou de nationaux se fixant à l'étranger.

Après avoir évoqué les différents cas de figure et les dispositions prises par les États relatives à ceux qu'il nomme « les entrants » et « les sortants » et aussi à la question de la binationalité, Paul Lagarde a conclu : « La mondialisation, ou plutôt le phénomène migratoire, a déstabilisé le droit de la nationalité. Sur le fond, on constate un repli sur soi des États qui se marque par une méfiance à l'égard des entrants et, à l'inverse, par l'adoption d'une législation favorable aux nationaux s'établissant à l'étranger. Ce repli sur soi a eu une autre conséquence. Le droit de la nationalité était composé jadis de règles de droit privé. **Jean Foyer**, dans son important rapport à l'Assemblée nationale sur ce qui allait devenir la loi du 9 janvier 1973, affirmait dès la première page, que la nationalité est un élément de l'état des personnes. Aujourd'hui, même si cela reste vrai, le droit de la nationalité s'est sensiblement publicisé ou même bureaucratisé en laissant une marge d'appréciation sans doute excessive à l'Administration. »

À l'issue de sa communication, **Paul Lagarde** a répondu aux questions que lui ont posées **François d'Orcival, Haïm Korsia, Xavier Darcos, Jean Tulard, Bertrand Collomb, Jacques de Larosière, Jean-Claude Trichet, Bernard Bourgeois, Jean-Claude Casanova, Jean-François Mattei, Mireille Delmas-Marty, Alain Besançon, Jean-David Levitte et André Vacheron**

Dans la presse et sur les ondes

- **Jean-Claude Trichet** a accordé plusieurs interviews, à *BBC World*, diffusée le samedi 21 mai, et au *Corriere della Serra* du samedi 14 mai ainsi qu'à la revue *Politique Internationale* (n°151 – Printemps 2016). Extrait de celle-ci : « Nous ne sommes plus dans un univers conceptuel de type "westphalien" dans lequel la souveraineté nationale est un absolu. Le monde et l'Europe ont profondément changé. Aujourd'hui, il existe des dimensions de la souveraineté qui peuvent être mieux exercées de manière collégiale, multinationale. Le marché commun, devenu marché unique, repose sur l'idée que chacun des Etats membres assure certaines de ses prérogatives dans un contexte multinational au niveau de l'ensemble de l'Union européenne. Dès avant la création de la monnaie unique, dans le domaine strictement économique, nous avons déjà placé au niveau européen les fonctions de négociations commerciales internationales ainsi que la mise en œuvre de la politique de la concurrence, persuadés que nous étions que ces responsabilités pouvaient être exercées de manière plus efficace à l'échelon de l'Union européenne tout entière. [...] Je préconise la création d'un ministre des Finances de la zone euro, qui serait le président à temps complet de l'Eurogroupe – réunissant les ministres des Finances des pays de la zone euro – et qui serait simultanément vice-président de la Commission de manière à ne pas créer une nouvelle administration hors Commission. Ce ministre des Finances dirigerait un ministère des Finances de la zone euro associant les équipes de la Commission et du Mécanisme européen de stabilité. »
- **Jacques de Larosière** : « Les mérites et les limites de l'intégration européenne », conférence prononcée à Canal Académie le lundi 23 mai. Extrait : « S'il est vrai que le "défi démocratique" est une grande critique adressée à l'Europe, ne faut-il pas y remédier par l'élection au suffrage universel européen d'un Président de l'Europe ? S'il est vrai que la divergence des politiques économiques et structurelles est une question centrale pour la survie de l'Euro, ne faut-il pas créer un "Ministre des Finances européen" qui serait en charge des grands équilibres et à la tête d'une administration dotée de moyens ? Il y a aussi l'idée de Valéry Giscard d'Estaing visant à créer, en quelques années, un système de fiscalité unique en Europe. [...] La sécurité aussi nécessiterait plus d'intégration. Si les dispositifs d'échanges de renseignements fonctionnent relativement bien, il n'en reste pas moins que l'absence d'une politique d'immigration commune (à l'exemple de ce qui se fait aux US ou au Canada) ne saurait faire face au défi terroriste actuel. Il faut évidemment fixer des critères communs à l'entrée des immigrants et ne pas se borner (Schengen) à les autoriser à circuler librement dans l'espace européen. Ce qui manque, fondamentalement, au projet européen, c'est une vision. Quelle devrait être l'ambition pour l'Europe ? La zone Euro ne représente plus aujourd'hui que 11,4% de l'économie mondiale (les USA : 16%). D'ici 2050, pas un pays européen ne pourra prétendre, sur la base de son PIB, à compter parmi le G7. Voulons-nous être marginalisés dans le concert mondial, ou voulons-nous – avec notre marché de 500 millions d'habitants – figurer, comme la raison le dicterait, en tête des grands acteurs mondiaux ? »
- **Chantal Delsol** : « Les confusions dangereuses », dans *Valeurs Actuelles* du jeudi 26 mai. Extrait : « Les étudiants de Sciences Po ont organisé une "journée du voile" au cours de laquelle on invitait les étudiantes à se voiler par solidarité. On se demande jusqu'à quelles sottises sublimes on pourra bien aller. Une institution scolaire ou universitaire est faite pour élever les esprits et leur prêter de la cohérence, non pour les rapprocher de la confusion. L'idée est venue, dit-on, des propos blessants qu'une ministre a proférés sur ceux qui légitiment le voile. Et cela en dit long sur les contradictions qui agitent certains esprits désorientés. Ils savent que le voile est généralement l'expression d'une dépendance, voire d'une oppression des femmes, et à ce titre ils ne peuvent pas l'admettre. Mais en même temps ils sont affolés de devoir afficher des hiérarchies de valeurs – de devoir stigmatiser comme "inférieure en valeur" une autre culture, victimisée par notre colonisation. Aussi s'empressent-ils de dire que, si une femme a envie d'être opprimée, pourquoi l'en empêcher ? Et ils s'étonnent qu'on veuille "libérer les femmes sans les consulter". Cela afin de bien montrer qu'un comportement ou une coutume n'est pas bon ou mauvais au regard d'une définition de "la vie bonne", mais seulement au regard de la volonté individuelle. On ne voit pas pourquoi ce type de relativisme ne fonctionnerait pas bientôt pour la burqa. [...] Ce qui est étonnant, c'est que cette initiative soi-disant faite pour développer le dialogue ait été conduite aussitôt à bloquer sur son site les commentaires, parce qu'ils ne correspondaient pas à ce qu'il était convenu de dire sur le sujet... Beau dialogue qui ne parle qu'aux mêmes et pas aux autres ! »
- Dans *Valeurs Actuelles* du jeudi 26 mai, trois pages consacrées à **Jean-Louis Crémieux-Brilhac** (correspondant de l'Académie, mort le 8 avril 2015), fait prisonnier en mai 1940, envoyé dans un stalag en Poméranie, s'évadant en Lituanie, capturé par les Soviétiques et emprisonné à Moscou, libéré en août 1941, participant à un raid commando canadien sur le Spitzberg, puis rejoignant via l'Ecosse les Forces françaises libres à Londres pour y devenir secrétaire du comité de propagande de la France libre.

À savoir

- **Mireille Delmas-Marty** était du 2 au 4 juin en Pologne où elle a donné, à l'invitation de l'Institut de Philosophie de l'Université de Varsovie, une conférence intitulée « Souveraineté solitaire ou solidaire ? ». A cette occasion, elle a accordé deux interviews, respectivement au quotidien *Polska The Times* et à l'hebdomadaire *Polytika*.
- Le vendredi 17 juin, à l'Ecole des Mines ParisTech, se tiendra, sous la présidence de **Jean-Claude Trichet**, « l'Atelier **Maurice Allais** » sur le thème « Politiques monétaires non conventionnelles et système financier ».